

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 3 mai 2021 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

La directrice générale par intérim, Mme Vicky Bussière, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2021-05-239 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-240 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021 et que ce procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-241 Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 28 avril 2021,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 15 au 28 avril 2021 totalisant 671 751,34 \$ et apparaissant à la liste en date du 28 avril 2021 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-242

Dépôt du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations pour le mois de mars 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le conseil reçoive copie du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois de mars 2021, tel que soumis par Mme Laurianne Daneau, technicienne en administration au Service des finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-243

Autorisation pour l'émission d'une carte de crédit de fonction - directeur général

CONSIDÉRANT que M. Carlo Fleury occupera le poste de directeur général à partir du 10 mai 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Patrick Péloquin :

QUE le conseil autorise Visa Desjardins à émettre une carte de crédit de 10 000 \$ au nom de M. Carlo Fleury,

QUE le conseil demande à Visa Desjardins d'annuler la carte de crédit de l'ancien directeur général, M. Karl Sacha Langlois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-244

Autorisation d'un financement supplémentaire - travaux de réaménagement du parc des Roitelets

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2020, 2021 et 2022, des travaux de réaménagement ont été effectués au parc des Roitelets,

CONSIDÉRANT que pour compléter ces travaux, le Service des loisirs a évalué qu'il en coûterait 18 677,78 \$, au net,

CONSIDÉRANT qu'un solde de 8 677,78 \$, au net, est présentement disponible pour compléter ce projet,

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, le conseil doit autoriser un financement supplémentaire de 10 000 \$,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 28 avril 2021 soumis à ce sujet par M. Daniel St-Onge, chef de division – espace récréatif, et les recommandations contenues audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise un financement supplémentaire de 10 000 \$ pour compléter les travaux de réaménagement du parc des Roitelets réparti comme suit : un montant de 4 000 \$ provenant d'un solde non dépensé lors de travaux au parc André-Ossant et un montant de 6 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-245 Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Tourisme Montérégie

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le conseil autorise Mme Christine Bouvette, chef de division - programme et événement, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, une demande d'aide financière auprès de Tourisme Montérégie dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 Montérégie – volet 3, pour l'obtention de soutien financier afin d'aider à réaliser des activités culturelles sur le territoire de la ville durant la saison estivale 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-246 Adhésion 2021-2022 à Loisir et Sport Montérégie

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Patrick Péloquin :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy à Loisir et Sport Montérégie pour la période 2021-2022,

QUE le conseil autorise le paiement de la cotisation au coût annuel de 225,75 \$, taxes non comprises,

QUE M. Benoît Simard, directeur du Service des loisirs, soit nommé à titre de représentant de la Ville de Sorel-Tracy au sein de cette association,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-247 Adhésion 2021-2022 – Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard :

QUE le conseil autorise l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy au Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) pour l'année 2021-2022 et le paiement des frais inhérents à cette adhésion,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-248 Assistance financière à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel - prise en charge de 10 % du coût du supplément au loyer - 38 unités du Programme Supplément au loyer - Marché privé (PSL-1) - Entente SHQ no 9363

CONSIDÉRANT une correspondance du 1er janvier 2021 de la Société d'habitation du Québec à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel concernant le renouvellement du Programme Supplément au loyer - Marché privé (PSL-1),

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil confirme que la Ville de Sorel-Tracy entend reconduire le Programme Supplément au loyer - Marché privé (PSL-1) pour 38 unités et accorder l'aide financière nécessaire afin de subventionner à raison de 10 % du coût mensuel du loyer pour les 38 unités de logement attribués à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour la période du 1er juillet 2021 au 31 mars 2025,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières,

QUE le conseil autorise l'Office d'habitation Pierre-De Saurel à gérer ce programme,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'ensemble des documents nécessaires en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-249

Commandite à la Maison de la musique de Sorel-Tracy – Festival - concours de musique classique de Pierre-De Saurel 2021

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 20 avril 2021 et transmise par Mme Rachel Doyon, directrice générale de la Maison de la musique de Sorel-Tracy, afin d'aider cet organisme à défrayer les dépenses liées à l'organisation du Festival-concours de musique classique de Pierre-De Saurel 2021,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise le versement d'une commandite au montant de 2 500 \$ à la Maison de la musique de Sorel-Tracy afin de les aider à défrayer les dépenses liées à l'organisation du Festival-concours de musique classique de Pierre-De Saurel 2021 se tenant du 1er au 30 mai 2021,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-250

Nomination de la mairesse suppléante

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Stéphane Béland, que Mme Dominique Ouellet soit nommée mairesse suppléante à compter du 4 mai jusqu'au 16 août 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-251

Nomination d'un membre du conseil au comité de finances

CONSIDÉRANT qu'un poste de conseiller nommé par le conseil au comité de finances est présentement vacant,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que M. Stéphane Béland, conseiller du district électoral no 5 – Du Faubourg, soit nommé à titre de représentant du conseil au comité de finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-252

Nomination de trois chefs aux opérations au Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réorganisation de la structure opérationnelle du Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy, le Service des ressources humaines a été mandaté de procéder à l'embauche de trois chefs aux opérations afin de se conformer à la nouvelle structure dudit service,

CONSIDÉRANT que le Service des ressources humaines a procédé à un affichage interne, le tout suivant la Politique de dotation de la Ville,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 23 avril 2021 soumis à cet effet par Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil autorise les nominations de MM. Éric Arseneault, Sylvain St-Onge et Luc Poirier aux postes cadres de chef aux opérations, et ce, rétroactivement au 25 avril 2021,

QUE le salaire de MM. Arseneault, St-Onge et Poirier soit fixé selon les recommandations contenues au rapport de Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-253

Abolition du poste de frigoriste au Service des bâtiments et équipements

CONSIDÉRANT que le poste de frigoriste est devenu vacant à la suite du départ volontaire de son titulaire,

CONSIDÉRANT que dans les circonstances et après analyse des besoins, il est opportun de procéder à une réorganisation du travail dans ce service,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 27 avril 2021 soumis à cet effet par Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines, et la recommandation contenue audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le conseil autorise l'abolition du poste de frigoriste no 900-962 au Service des bâtiments et équipements, et ce, en date du 3 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-254

Autorisation de signature – contrat d'entretien d'hiver du réseau routier supérieur avec le ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec désire confier à la Ville de Sorel-Tracy le déneigement et le déglçage sur une partie des routes 132 et 133 ainsi que sur le boulevard Poliquin, d'une longueur pondérée de 12,453 km, étant sous sa juridiction,

CONSIDÉRANT que le ministère est disposé à accorder à la Ville de Sorel-Tracy un contrat d'entretien d'hiver de 3 ans ferme (24 semaines annuellement) incluant la fourniture des matériaux par la Ville, pour un montant estimé, pour la première année, à 96 304,23 \$, avec indexation annuelle pour les années subséquentes,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 20 avril 2021 soumis à ce sujet par M. David Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics, et les recommandations contenues audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE la Ville de Sorel-Tracy accepte l'offre de contrat d'entretien d'hiver du réseau routier supérieur telle que soumise par le ministère des Transports du Québec dans sa correspondance du 14 avril 2021,

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, les documents soumis par le ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-255

Autorisation de signature - vente du lot 3 919 610 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 42, rue de la Fougère, ont transmis, au bureau du greffier, une demande afin de faire l'acquisition du lot 3 919 610 du cadastre du Québec, contigu à cet immeuble,

CONSIDÉRANT que ledit lot d'une superficie de 93,5 m² est enclavé et peut être joint à l'immeuble du 42, rue de la Fougère,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 23 avril 2021 soumis à ce sujet par M. René Chevalier, directeur du Service juridique et greffier, et les recommandations contenues audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise la vente du lot 3 919 610 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, selon la Politique de cession de terrains municipaux, à Mme Catherine L. Cournoyer et M. Mathieu Marceau, au prix de 1 227,66 \$, taxes non comprises,

QUE cette vente soit faite sans garantie légale et notariée dans les 60 jours des présentes, aux frais des acheteurs,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'acte de vente notarié à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Mme Catherine L. Cournoyer et M. Mathieu Marceau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-256

Autorisation de signature - avenant no 1 au protocole d'entente avec le Parc régional des Grèves

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018, adoptait la résolution no 2018-06-430 afin d'autoriser la signature de la convention multipartite entre la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves, la Ville de Sorel-Tracy, la Ville de Contrecoeur, la Colonie de vacances des Grèves de Contrecoeur et Rio Tinto, Fer et Titane inc. afin de définir la participation des propriétaires en ce qui concerne leurs engagements financiers ainsi que les responsabilités respectives de chacun,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au protocole d'entente pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2022,

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'avenant no 1 au protocole d'entente avec le Parc régional des Grèves,

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution no 2021-02-057 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-257

Autorisation de signature – entente de partenariat avec Groupe Gib inc. – 2021 à 2025

CONSIDÉRANT les demandes déposées par Groupe Gib inc. devant le conseil réuni en comité de travail, le 6 avril 2021, demandant la conclusion d'une entente de partenariat avec la Ville dans le but de réaliser des événements de façon à animer le centre-ville de Sorel-Tracy pour les années 2021 à 2025,

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat permettra de fixer les objectifs et les engagements des parties, de paramétrer leur collaboration, d'assurer la pérennité des activités au centre-ville et d'atteindre ces objectifs,

CONSIDÉRANT que le projet d'entente de partenariat déposé par le greffier est à la satisfaction des deux parties,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat entre la Ville de Sorel-Tracy et Groupe Gib inc., pour la période du 4 mai 2021 au 31 décembre 2025.

Le conseiller, M. Jocelyn Mondou, demande le vote sur la proposition.

Mmes Sylvie Labelle et Dominique Ouellet ainsi que MM. Olivier Picard, Martin Lajeunesse, Stéphane Béland, Benoît Guèvremont et Patrick Péloquin votent pour la proposition, alors que M. Jocelyn Mondou vote contre.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

2021-05-258

Autorisation de signature - servitude de tolérance et d'empiètement pour l'immeuble situé au 180, 182 et 182A, rue Adélaïde

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par M. Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, en date du 7 novembre 2019, et portant le numéro 9287 de ses minutes, et les irrégularités soulevées aux articles 4 et 5 de celui-ci, pour l'immeuble situé au 180, 182 et 182A, rue Adélaïde, soit l'empiètement de l'avant-toit de l'escalier et de la base de béton de 1,06 m sur le lot 4 292 127 du cadastre du Québec étant la rue Adélaïde, et l'empiètement des galeries avant avec leur avant-toit de 0,26 m et 0,28 m sur le lot 4 292 164 du cadastre du Québec étant la rue Albert,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil cède et confère avec garantie de droit une servitude de tolérance et d'empiètement permettant uniquement de maintenir l'immeuble situé au 180, 182 et 182A, rue Adélaïde dans sa situation actuelle,

QUE cette servitude de tolérance ne soit plus effective advenant la destruction totale ou partielle du bâtiment entraînant une baisse de plus de 50 % de la valeur dudit immeuble, telle qu'apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur au moment de l'événement,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'acte préparé en ce sens par M^e Gaston Honnill Boisvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-259

Autorisation de signature – annulation d'une servitude restrictive de construction – 314, rue Victoria

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 314, rue Victoria est affecté d'une servitude restrictive de construction publiée le 5 septembre 1963 sous le numéro 118 009 et que le fonds dominant constitué d'une partie de la rue Victoria appartient à la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus lieu pour la Ville de maintenir cette servitude,

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 20 avril 2021 transmise par Me Alexandre Comeau, notaire, relativement à ce sujet,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont, que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, un acte d'annulation d'une servitude restrictive de construction contre l'emplacement du 314, rue Victoria composé du lot 4 482 870 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, en faveur du lot 4 484 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, constituant une partie de la rue Victoria étant la propriété de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-260

Autorisation de signature – cession en emphytéose du lot 3 470 410 - 5400, rue des Soleils - Centre de la petite enfance La Marelle inc.

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance La Marelle inc. et la Ville de Sorel-Tracy sont parvenus à une entente visant l'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) sur le lot 3 470 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, situé au 5400, rue des Soleils, et étant la propriété de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ce projet, la Ville de Sorel-Tracy entend céder un droit de propriété par emphytéose,

CONSIDÉRANT le projet d'emphytéose déposé par Me Jean-Philippe Martel, notaire,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE la Ville de Sorel-Tracy cède en emphytéose au Centre de la petite enfance La Marelle inc., pour une période de 50 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2071, le lot 3 470 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, tel que décrit au projet d'emphytéose déposé et aux conditions contenues audit acte,

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le contrat de cession en emphytéose entre la Ville de Sorel-Tracy et le Centre de la petite enfance La Marelle inc. ainsi que tous les autres documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-261

Approbation - recommandations du comité de circulation - procès-verbal de la réunion tenue le 14 avril 2021

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de circulation contenues au procès-verbal de sa réunion tenue le 14 avril 2021,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les recommandations mentionnées pour les rendre effectives,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise :

- D'enlever l'espace de stationnement pour personne à mobilité réduite face au 129, rue Élisabeth;
- Le prolongement du double lignage, sur le rang Sud, partant du boulevard Fiset (route 132) jusqu'à la fin de la zone de 50 km/h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-262

Demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation de signaux d'arrêt obligatoire sur la rue Élizabeth à l'intersection de la rue Provost

CONSIDÉRANT que la rue Élizabeth est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec,

CONSIDÉRANT que récemment deux accidents sont survenus le même jour à l'intersection de la rue Élizabeth et de la rue Provost,

CONSIDÉRANT que l'on retrouve des signaux d'arrêt sur la rue Provost à l'intersection de la rue Élizabeth,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE la Ville de Sorel-Tracy demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de signaux d'arrêt sur la rue Élizabeth à l'intersection de la rue Provost afin d'améliorer et augmenter la sécurité de cette intersection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-263

Intérêt de la Ville de Sorel-Tracy à conclure une entente intermunicipale relative à la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif à la MRC de Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption, en février 2021, par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel du plan de transport régional, la MRC a présenté un projet d'entente intermunicipale relatif à la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif régional et interrégional à sa séance du 21 avril 2021,

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente a été transmis à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a reçu copie de ce projet d'entente le 28 avril 2021,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt à conclure une telle entente,

CONSIDÉRANT qu'un tel plan de transport facilitera grandement tous les types de déplacements tant pour le travail, à des fins personnelles, pour la pratique de loisirs, l'accès aux services de santé ou d'éducation, etc. et pourra ainsi devenir une excellente source de rétention et d'attraction pour toutes les municipalités de la MRC et, simultanément pour toutes les entreprises de la région, indépendamment de leur envergure et de leur secteur d'activités,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, il est dans l'intérêt de la Ville de Sorel-Tracy et de ses citoyens qui la composent de souscrire à cette entente pour le service de transport collectif régional et interrégional,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle :

QUE la Ville de Sorel-Tracy exprime son intérêt à conclure une entente intermunicipale pour déléguer à la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel l'exercice des compétences en matière de transport pour le service de transport collectif régional et interrégional conformément aux termes du projet d'entente transmis à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celle-ci à la suite de la séance de la MRC du 21 avril 2021,

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-264

Autorisation pour la tenue d'un rallye dans les rues du centre-ville organisé par des étudiants en Techniques de comptabilité et de gestion du Cégep de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de Vanessa Roy, Jessica Bernier, Andréanne Provost et Renaud Tremblay, étudiants en Techniques de comptabilité et de gestion au Cégep de Sorel-Tracy, pour la tenue d'un rallye familial au carré Royal et dans les rues avoisinantes au centre-ville, dans le cadre d'un projet scolaire, le 22 mai 2021, de 10 h à 14 h 30,

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce projet scolaire a comme objectif d'organiser une activité lucrative dans le but de ramasser des fonds pour un organisme à but non lucratif,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 26 avril 2021 soumis à ce sujet par M. Benoit Préville, régisseur - établissements et plateaux intérieurs, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le conseil autorise la tenue d'un rallye familial au carré Royal et dans les rues avoisinantes au centre-ville, dans le cadre d'un projet scolaire, le 22 mai 2021, de 10 h à 14 h 30, selon le parcours suivant : rue Charlotte, rue du Roi, rue du Fort, rue de la Reine, rue Cyrille-Labelle, rue Augusta, rue Élisabeth, rue George et le carré Royal,

QUE le conseil autorise la publicité de l'événement sur les panneaux numériques de la Ville,

QUE le conseil autorise, tel que demandé, le prêt d'équipement aux organisateurs pour la réalisation de leur événement,

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que les organisateurs transmettent au Service des loisirs un protocole sanitaire respectant les règles demandées par les instances gouvernementales, ainsi qu'une preuve de leur permis de tirage, et ce, avant la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-265

Demande de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 360, boulevard Fiset

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la propriété située au 360, boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'augmenter la superficie totale des enseignes rattachées à 13,3 % de la superficie de la façade du bâtiment sur laquelle les enseignes sont apposées au lieu de 10 %, d'augmenter la superficie d'une enseigne détachée à 35,6 % de la superficie de la façade du bâtiment devant laquelle l'enseigne est installée au lieu de 10 %, d'augmenter la hauteur de l'enseigne détachée à 6,52 m au lieu de 6 m, de réduire la distance entre l'enseigne détachée et la ligne latérale droite à 0 m au lieu de 1 m et de réduire la distance entre un conteneur à déchets ou à matières recyclables et la ligne arrière à 1,5 m au lieu de 6 m,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la modification de l'affichage de l'établissement commercial en retirant deux enseignes sur la marquise formant l'abri de distributeurs de carburant, en ajoutant une enseigne à plat sur la façade principale du bâtiment et en modifiant l'enseigne détachée existante,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter les demandes de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 16 avril 2021 quant à la demande de dérogations mineures,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE la superficie totale des enseignes rattachées soit augmentée à 13,3 % de la superficie de la façade du bâtiment sur laquelle les enseignes sont apposées au lieu de 10 % comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la superficie d'une enseigne détachée soit augmentée à 35,6 % de la superficie de la façade du bâtiment devant laquelle l'enseigne est installée au lieu de 10 % comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la hauteur d'une enseigne détachée soit augmentée à 6,52 m au lieu de 6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre une enseigne détachée et la ligne latérale droite soit réduite à 0 m au lieu de 1 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre un conteneur à déchets ou à matières recyclables et la ligne arrière soit réduite à 1,5 m au lieu de 6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale soit acceptée telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-266

Demande de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale - 4305, rue Frontenac

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la propriété située au 4305, rue Frontenac,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 4 étages dont le sous-sol serait entièrement souterrain au lieu de partiellement souterrain et dont la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe 1 serait réduite à 10 % de la superficie des deux premiers étages sur la façade et à 0 % sur les murs latéraux et arrière au lieu de 80 %,

CONSIDÉRANT que cette demande a également pour but de réduire la distance entre deux conteneurs à déchets ou à matières recyclables et les lignes latérale droite et arrière à 2 m au lieu de 9 m,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant à permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 4 étages comprenant 40 logements constituant la phase 2 des habitations Bosco,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du 20 avril 2021 du comité consultatif d'urbanisme,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 16 avril 2021 quant à la demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019, adoptait la résolution no 2019-06-405 afin d'approuver les phases 1 et 2 pour la construction de 2 habitations multifamiliales de 40 logements au 2415, boulevard Cournoyer,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que les demandes de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale soient acceptées telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-267

Demande de dérogation mineure – 2007, rue Cardin

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2007, rue Cardin,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la distance entre une piscine hors sol et un bâtiment accessoire à 0,9 m au lieu de 1,5 m,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter cette demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 16 avril 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet, que la distance entre une piscine hors sol et un bâtiment accessoire soit réduite à 0,9 m au lieu de 1,5 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-268

Demande de dérogation mineure – 5170, rue Marquette

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 5170, rue Marquette,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la marge arrière du bâtiment principal à 1,5 m au lieu de 3 m,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter cette demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 16 avril 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que la marge arrière du bâtiment principal soit réduite à 1,5 m au lieu de 3 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-269

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 15-19, rue Saint-Vincent

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement des garde-corps et des colonnes des galeries avant, du revêtement de plancher de la galerie avant à l'étage, de l'escalier extérieur de la galerie avant au rez-de-chaussée, de la jupe de la galerie avant au rez-de-chaussée ainsi que du crépi de fondation du bâtiment principal situé au 15-19, rue Saint-Vincent,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que l'escalier extérieur de la galerie avant à l'étage sera conservé et que ses garde-corps sont constitués de fer forgé alors que les garde-corps et les colonnes des galeries projetés seront constitués d'aluminium,

CONSIDÉRANT que ce projet répond partiellement aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-270

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 118, rue Rousseau

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant l'agrandissement d'un garage privé détaché dont la superficie serait de 63,55 m² au lieu de 56 m² pour la propriété située au 118, rue Rousseau,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond partiellement aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter conditionnellement le projet,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont, que ce projet soit accepté tel que déposé conditionnellement à ce que la porte du garage en façade soit fenestrée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-271

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 113-113A, rue Charlotte

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement d'une enseigne à plat sur le mur latéral gauche et d'une enseigne à plat sur la façade du bâtiment principal situé au 113-113A, rue Charlotte,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-272

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 125, chemin Sainte-Anne

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant à permettre l'agrandissement vers l'arrière du garage attaché existant pour la propriété située au 125, chemin Sainte-Anne,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Patrick Péloquin, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-273

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 5070, rue Lemay

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant à permettre l'agrandissement d'un garage privé détaché dont la superficie serait de 58,59 m² au lieu de 56 m² pour la propriété située au 5070, rue Lemay,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-274

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 1998, rue des Montagnais

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages pour la propriété située au 1998, rue des Montagnais,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-275

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 205-207, rue George

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement des garde-corps et des colonnes des galeries et du balcon avant, le remplacement des 4 portes d'entrée et de peindre en noir les volets des fenêtres sur la façade du bâtiment principal situé au 205-207, rue George,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que sur le photomontage soumis, deux volets en façade ne sont pas peints en noir alors que tous les autres volets le sont,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de s'assurer que la couleur de l'ensemble des volets des fenêtres en façade soit harmonisée,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter conditionnellement le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que ce projet soit tel que déposé conditionnellement à ce que tous les volets des fenêtres en façade soient peints en noir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-276

Demande de modification de zonage - 525, boulevard Fiset

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de zonage a été déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 525, boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'autoriser l'installation d'un conteneur sur le terrain et d'un chapiteau durant la saison estivale,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la réglementation en vigueur dans la zone concernée, un seul conteneur peut être installé sur le terrain et doit être utilisé uniquement pour servir la clientèle de l'établissement,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la réglementation en vigueur, l'installation d'un chapiteau est autorisée durant la période estivale pour l'étalage extérieur de fruits, légumes et autres produits de l'agriculture, pour la vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin ou comme bâtiment temporaire sur un terrain occupé par un centre commercial lors d'un événement tel que la tenue d'une foire, d'une fête populaire, d'un spectacle de cirque, etc.,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la réglementation en vigueur, le conteneur utilisé pour servir la clientèle de l'établissement devrait être dissimulé de la rue Auber depuis son installation en 2019,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la réglementation en vigueur, le conteneur à déchets ou à matières recyclables situé dans la cour latérale sur rue devrait être entouré d'un écran architectural, végétal ou d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 2 m afin qu'il ne soit pas visible de la rue,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 de refuser la demande en ce qui concerne l'installation du chapiteau et d'accepter la demande en ce qui concerne l'installation du conteneur selon l'option 2 proposée,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que la demande en ce qui concerne l'installation du chapiteau soit refusée et que la demande concerne l'installation du conteneur selon l'option 2 proposée soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-277

Demande de modification de zonage - 153, rue du Prince

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de zonage a été déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 153, rue du Prince,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre que le projet d'habitations « L'Héberge du Grand Héron » s'adressant à des personnes adultes ayant des troubles de santé mentale puisse être réalisé dans des bâtiments sans sous-sol, puisque les logements situés au sous-sol ne sont pas admissibles au programme « Accès logis »,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2021 d'accepter cette demande de modification de zonage,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que cette demande de modification de zonage soit acceptée telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-278

Proclamation - mois de mai - Mois du vélo

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, adoptait la résolution no 2018-02-110 afin d'adopter le Plan de mise en œuvre des initiatives Vélosympatiques,

CONSIDÉRANT que le mois de mai au Québec est reconnu comme le Mois du vélo,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy en fait la promotion et veut ainsi favoriser les saines habitudes de vie de ses citoyens,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy désire renforcer la culture du vélo dans la communauté,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy encourage ses citoyens à utiliser le vélo comme moyen de transport,

CONSIDÉRANT que la promotion du vélo fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre,

CONSIDÉRANT que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy encourage le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers,

CONSIDÉRANT les investissements constants de la Ville de Sorel-Tracy afin d'améliorer le réseau cyclable,

CONSIDÉRANT que le comité 0-5-30 de la Ville de Sorel-Tracy encourage les employés de la Ville à participer aux activités organisées dans le cadre du Mois du vélo,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil décrète le mois de mai, le Mois du vélo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-05-279

Proclamation - mois de mai - Mois de la sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de rappeler aux communautés à travers le Canada l'importance de la sécurité solaire,

CONSIDÉRANT que la surexposition aux rayons UV est l'une des principales causes des mélanomes et des cancers de la peau non mélanome,

CONSIDÉRANT que le cancer de la peau est le plus fréquent de tous les cancers,

CONSIDÉRANT qu'un Canadien sur six né dans les années 1990 aura un cancer de la peau au cours de sa vie,

CONSIDÉRANT que de nombreuses personnes s'exposent au soleil sans prendre les mesures de précaution nécessaires et ignorent que tout assombrissement de la couleur de la peau, y compris le bronzage, est signe de dommages causés par les rayons UV,

CONSIDÉRANT que l'auto-examen de la peau devrait être effectué tous les mois car les cancers de la peau sont très faciles à traiter lorsqu'ils sont détectés à un stade précoce,

CONSIDÉRANT que la Fondation Sauve ta peau se consacre à la lutte contre les cancers de la peau non mélanome, le mélanome et le mélanome oculaire par le biais d'initiatives nationales d'éducation, de plaidoyer et de sensibilisation,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Olivier Picard, que le conseil décrète le mois de mai, le Mois de la sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Les membres du conseil prennent connaissance des questions reçues via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland,
que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire